

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R. 610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par la SAUR CENTRE VCLB représentée par Madame RAINEIX Isabelle - Le Gondeau - 87170 ISLE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de réglementer la circulation, en vue de réaliser des travaux d'extension et de branchement d'assainissement, au n°48 Chemin de la Jérémie, du mardi 02 janvier 2018 à 8 h 00 au vendredi 19 janvier 2018 à 17 h 00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation.

ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée des travaux, la circulation sera interdite de l'intersection avec la D1 jusqu'au droit des travaux du mardi 02 janvier 2018 à 8 h 00 au vendredi 19 janvier 2018 à 17 h 00. Une déviation sera mise en place par la Rue André Métivier.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur. L'entreprise veillera également à laisser un accès aux Services de secours sur l'espace occupé par les travaux.
L'entreprise devra prendre toutes mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter des travaux.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt-neuf novembre deux mille dix-sept.

Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Madame RAINEIX Isabelle, représentant l'entreprise SAUR.*

Le Maire,



Jean-François MUGUAY